

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT NEUF SEPTEMBRE (29/09/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,  
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 7

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Madame Claudine MATALA), **Adjoint**,  
Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Luc PORTES), Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Monsieur Guy LOURMEDE), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GARCIA est nommé secrétaire de séance.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

12 – 29 septembre 2022

### ***12. Subventions aux associations sportives pour le soutien à la pratique sportive des publics jeunes – Ecoles de sport***

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Vu la délibération en date du 14 avril 2022 relative au vote du budget primitif,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de Moissac de soutenir et d'encourager la pratique sportive auprès des publics jeunes,

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** la répartition des subventions aux associations sportives dites « écoles de sport » pour l'année 2022 suivant le tableau ci-dessous :

### SUBVENTIONS - ECOLES DE SPORT

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION SAISON 2022/2023
AMICALE LAÏQUE FORCE ATHLETIQUE (ALFA)	200 €
AVENIR MOISSAGAIS	8 100 €
AVIRON CLUB MOISSAC	1 900 €
BOXING MOISSAGAIS	1 200 €
CONFLUENCES FOOTBALL CLUB	6 700 €
KARATE MOISSAGAIS	2 800 €
MOISSAC ATHLE	7 100 €
MOISSAC CASTELSARRASIN BASKET BALL (MCBB)	6 600 €
MOISSAC GYM	6 600 €
MOISSAC JUDO	6 000 €
TENNIS CLUB MOISSAGAIS	5 700 €
TERRES DE CONFLUENCES VOLLEY BALL (TCVB)	1 100 €
	<b>54 000 €</b>

Pour copie conforme

Moissac, le 30 septembre 2022



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Philippe GARCIA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :